

# Manuel pour les festivals en conformité avec la FECCLQ

---



## TABLE DES MATIÈRES

1. Inscription de l'événement auprès de la FECCLQ.....	3
2. Accès des officiels de la FECCLQ , sécurité et conformité du site.....	3
3. Conformité aux obligations procédurales et interprétation des règlements.....	4
4. Horaires et délais d'inspection lors de protestation et/ou autres situations nécessitant une inspection en cours de programme.....	4
5. Respect des règlements.....	5
6. Respect envers les officiels et bénévoles.....	5
7. Consommation d'alcool et de drogues pendant les heures de course.....	5
8. Frais d'inscription des compétiteurs.....	5
9. Hébergement et commodités pour les officiels de la FECCLQ.....	6
10. Système de signalisation lumineuse des courses.....	6
11. Tableau des courses et gestion du déroulement.....	6
12. Courses non réglementées par la FECCLQ.....	6
13. Ligne de départ et réchauffement des pneus.....	6
14. Attribution des bourses.....	6
15. Modifications des règlements des courses.....	7
16. Correspondance et demandes d'information.....	7

### *Préambule*

Le présent Cahier des événements est destiné aux promoteurs organisant des compétitions réglementées par la Fédération des événements de courses de camions lourds du Québec (FECCLQ). Il constitue un guide de référence complet visant à harmoniser les pratiques et à garantir le bon déroulement des activités liées aux courses de camions lourds.

Conscient de l'importance de maintenir des standards élevés en matière de sécurité, de professionnalisme et d'équité, ce document établit les directives, responsabilités et exigences auxquelles doivent se conformer les promoteurs. Ces règles favorisent une expérience enrichissante pour les compétiteurs, les spectateurs et toutes les parties prenantes, tout en renforçant l'image de la FECCLQ et la pérennité des événements.

L'application rigoureuse des consignes énoncées dans ce cahier est essentielle pour assurer :

- **La sécurité des participants, des officiels et du public.**
- **Le respect des normes sportives et techniques établies par la FECCLQ.**
- **Une organisation fluide et efficace de chaque événement.**
- **La valorisation de l'esprit sportif et de la compétitivité au sein de la communauté des courses de camions lourds.**

Ce document est conçu pour répondre aux besoins des promoteurs en fournissant des indications claires sur les aspects organisationnels, administratifs et techniques. La collaboration entre les promoteurs et la FECCLQ est primordiale pour garantir le succès des événements et renforcer la réputation de la fédération.

Le respect des dispositions contenues dans ce cahier est obligatoire pour tous les promoteurs affiliés. Tout manquement pourrait entraîner des sanctions administratives ou disciplinaires, conformément aux règlements en vigueur.

***Ensemble, veillons à offrir des événements mémorables, sécuritaires et bien organisés, à la hauteur des attentes de tous les passionnés de courses de camions lourds.***

## **1. Inscription de l'événement auprès de la FECCLQ**

L'inscription de votre événement auprès de la Fédération des événements de courses de camions lourds du Québec (FECCLQ) doit être effectuée par le responsable désigné de votre organisation. Cette démarche doit être complétée dans les meilleurs délais suivant l'assemblée générale annuelle de la Fédération.

Pour que l'inscription soit valide, il est impératif de :

- Remplir tous les formulaires requis, conformément aux directives de la FECCLQ, qui sont disponible sur le site internet [www.fecclq.ca](http://www.fecclq.ca)
- Fournir les documents demandés, incluant, mais sans s'y limiter, les plans du site de l'événement, les preuves d'assurance et tout autre élément exigé par la Fédération.
- Transmettre ces documents dans les délais impartis, afin de garantir la conformité de votre événement avec les normes et règlements établis.

Le respect de ces exigences est essentiel pour officialiser l'affiliation de votre événement à la FECCLQ et pour assurer son bon déroulement dans le cadre des standards fédérés

## **2. Accès des officiels de la FECCLQ , sécurité et conformité du site**

Les officiels mandatés par la FECCLQ disposent d'un accès illimité à l'ensemble du site en tout temps durant l'événement.

Dans le cadre de leurs responsabilités, ils sont autorisés à intervenir sur la piste pendant le déroulement du programme, notamment pour effectuer des vérifications ou remplir d'autres fonctions nécessaires au bon déroulement des courses.

Ces interventions se feront dans le strict respect des protocoles de sécurité raisonnables, afin de garantir la protection des officiels, des participants et de toutes les personnes présentes sur le site. Les promoteurs et équipes de sécurité sont tenus de collaborer pleinement avec les officiels pour faciliter ces démarches.

Le festival doit garantir un site conforme aux normes de sécurité et aux exigences de la Fédération des événements de courses de camions lourds du Québec (FECCLQ) **ainsi que de l'assureur.**

- La piste destinée aux courses de bobtail ne doit pas excéder une longueur de **660 pieds**.
- La piste destinée aux courses de camions chargés ne doit pas excéder une longueur de **780 pieds**.

### **3. Conformité aux obligations procédurales et interprétation des règlements**

L'interprétation officielle des règlements de courses relève de l'autorité de l'officiel désigné par la Fédération en collaboration avec le directeur de course de votre événement. En cas de litige, la résolution sera confiée à un comité mandaté pour le traitement des plaintes.

Ce comité sera constitué d'au moins quatre membres présents lors de l'événement, et sa composition sera la suivante:

- Les officiels désigné par la Fédération ;
- Un minimum de deux membres du Conseil d'administration de la Fédération ;
  - Les membres du Conseil d'administration seront sélectionnés en fonction de la classe du coureur ayant déposé la plainte, afin d'éviter tout risque ou apparence de conflit d'intérêt.

**La décision rendue par ce comité sera définitive et sans appel.**

### **4. Horaires et délais d'inspection lors de protestation et/ou autres situations nécessitant une inspection en cours de programme**

Les inspections devront se faire obligatoirement entre 7:00 et 9:00 avant le début de chaque programme, Les inspections pourront se poursuivre après, selon la décision des officiels de la FECCLQ.

Lorsqu'une inspection est requise en cours de programme, que ce soit à la suite d'une protestation ou pour toute autre situation demandant une vérification, **l'événement doit respecter les délais raisonnables d'inspection fixés par la FECCLQ.**

- Chaque compétiteur devant être **obligatoirement inspecté** doit se soumettre à cette inspection dans un délai qui permet de garantir un déroulement fluide et équitable des courses, tout en respectant les procédures établies par la Fédération.

Le promoteur de l'événement est responsable de coopérer pleinement avec les officiels afin d'éviter tout retard ou perturbation dans le programme des courses.

## 5. Respect des règlements

Tous les événements sont tenus de respecter intégralement les règlements établis par la Fédération, en accordant une priorité absolue à la sécurité.

## 6. Respect envers les officiels et bénévoles

Tout comportement antisportif ou toute remarque irrespectueuse à l'égard d'un officiel ou d'un bénévole sera sanctionné par une disqualification immédiate du programme en cours.

## 7. Consommation d'alcool et de drogues pendant les heures de course

La consommation d'alcool et de drogues est formellement interdite pendant le déroulement du programme de la FECCLQ, pour tous les membres de votre équipe de piste et de pit.

Cette interdiction vise à garantir la sécurité et le bon déroulement des compétitions. Tout manquement à cette règle entraînera des sanctions immédiates, pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'événement. La FECCLQ met un point d'honneur à maintenir un environnement sécurisé et professionnel pour tous les participants, officiels et spectateurs.

## 8. Frais d'inscription des compétiteurs

Le coût maximal exigible par un festival pour un compétiteur est fixé à 150,00 \$.

- Exemple : Maximum 75 \$ par catégorie, par fin de semaine (le nombre de programmes ne permet pas d'augmenter les frais d'inscription) - (75 \$ pour bobtail – 75 \$ pour chargé).

*Ce montant s'applique uniquement aux courses réglementées par la FECCLQ et n'inclut pas la catégorie Open.*

Pour chaque inscription (bobtail et/ou chargé), le festival doit fournir :

- **2 laissez-passer adultes** et **2 pit-passes** pour chaque catégorie d'inscription.
- Laissez-passer et pit-passes gratuits pour les enfants de moins de 18 ans.
- **2 terrains de camping gratuits**, sauf si le service est géré par un tiers.

## 9. Hébergement et commodités pour les officiels de la FECCLQ

Le festival doit prendre en charge les hébergements nécessaires pour l'équipe d'officiels mandatés par la FECCLQ.

- Hébergement prévu : jusqu'à 4 emplacements de camping ou 4 chambres d'hôtel, selon les besoins exprimés par la FECCLQ au moins deux mois à l'avance.

Pour chaque officiel (mécaniciens, secrétaire, membres du CA mandatés) :

- **4 laissez-passer.**
- Laissez-passer et pit-passes gratuits pour les enfants de moins de 18 ans.

## **10. Système de signalisation lumineuse des courses**

Les lumières de course doivent conserver la même configuration tout au long de la fin de semaine.

## **11. Tableau des courses et gestion du déroulement**

- **Le festival doit mettre à disposition des compétiteurs un système de gestion et un tableau d'affichage des courses, accessible et visible par tous.**
- Une copie de ce tableau, incluant les résultats finaux et les montants des bourses, doit être remise à un représentant de la FECCLQ le dimanche soir après la remise des prix.

## **12. Courses non réglementées par la FECCLQ**

Les festivals peuvent inclure des classes additionnelles de courses à leur programme. Toutefois, ces ajouts :

- Ne doivent pas perturber le déroulement des catégories fédérées (Open, camion, moto).
- Ne doivent pas nuire à l'image ou aux objectifs de la FECCLQ.
- Les bourses attribuées aux classes additionnelles ne peuvent réduire les montants minimums exigés par la FECCLQ pour les catégories fédérées.
- Les frais d'inscription pour ces catégories additionnelles doivent être clairement communiqués aux coureurs et ne sont pas compris dans les frais maximaux autorisés pour les catégories fédérées.
- Aucune démonstration inutile (ex. : fumée excessive) ne sera permise entre 10 h 00 et la fin des compétitions réglementées par la FECCLQ.

## **13. Ligne de départ et réchauffement des pneus**

Lors de la période de réchauffement des pneus, il est strictement interdit qu'un camion dépasse la ligne de départ. Toute infraction entraînera une disqualification ou la perte automatique de la course.

## **14. Attribution des bourses**

Le festival est tenu de distribuer un minimum de **40 000 \$** en bourses, réparties selon les pourcentages suivants :

- **65 %** de la valeur totale des bourses pour les **8 premiers de la classe A.**
- **30 %** de la valeur totale des bourses pour les **8 premiers de la classe B.**
- **5 %** de la valeur totale des bourses pour les **5 premiers de la classe C.**

Si l'événement comporte **deux programmes de courses distincts**, les montants des bourses devront être divisés en deux. Tout excédent peut être réparti à la discrétion de l'organisation.

## **15. Modifications des règlements des courses**

Le conseil d'administration de la FECCLQ se réserve le droit d'apporter des modifications, des éclaircissements ou des précisions aux règlements en vigueur, si les circonstances l'exigent. Ces ajustements peuvent être effectués à tout moment.

## **16. Correspondance et demandes d'information**

Pour toute question relative aux règlements, les responsables de votre événement doivent communiquer avec leur représentant de classe et/ou par courriel au [fecclq.secretaire@gmail.com](mailto:fecclq.secretaire@gmail.com) . La personne responsable transmettra la demande au conseil d'administration de la FECCLQ, qui s'efforcera d'y répondre dans les plus brefs délais.